



GOUVERNEMENT

Liberté Égalité Fraternité



DGE, Banque des Territoires 7 avril 2021





AMI « Cybersécuriser les territoires »

Opéré par la BdT – Pour des « démonstrateur territoriaux de cybersécurité »

Objectif : favoriser la structuration d'une offre de cybersécurité adaptée aux besoins des territoires

Première étape d'un projet global en 2 phases. L'AMI vise à sélectionner des besoins :

- De collectivités locales, établissements de santé et infrastructures portuaires
- En matière de cybersécurité
- Concernant des solutions innovantes
- NB : Pas de financement associé à cette première phase qu'est l'AMI

Au moins 3 dossiers devraient être sélectionnés. 2^e phase à venir : AAP de structuration et de financement auprès des industriels pour répondre aux projets lauréats de l'AMI :

- Enveloppe de 20 M€ de financement
- Financement de l'innovation industrielle



Critères pour candidater

Coopération et attendus des dossiers

Les coopérations sont encouragées : les projets peuvent concerner plusieurs organismes. Dans ce cas, un « chef de file » devra être bien être identifié. Ex : projet commun de deux démonstrateurs (l'un pour la collectivité, l'autre pour l'hôpital) sur un même territoire (même région, même ville...).

Les propositions de la part des candidats doivent comporter les éléments suivants :

- Une expression des besoins en cybersécurité claire et précise, et en quoi un démonstrateur permet de les adresser : connaissance des systèmes à protéger, des failles et des risques
- **L'expression d'un besoin pertinent, c'est-à-dire qui induit une innovation**, pour lequel il n'y a pas de solution aujourd'hui
- La manifestation d'un réel engagement : ressources (moyens, ETP, données) mises à disposition des industriels pour la phase 2
- L'impact économique du projet, pour le territoire ainsi que pour la filière : éventuelles entreprises locales qui pourraient être impliquées, nombre d'emplois créés, etc.



Espace Internet CDC / Banque des Territoires

Le point d'accès unique

Un lien unique pour :

- s'inscrire (nécessaire pour toute personne)
- accéder à la documentation
- accéder à la Foire Aux Questions et y poser ses propres questions
- et candidater

https://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do? PCSLID=CSL_2021_Tj4YaFds92



AMI « Cybersécuriser les territoires » - Déroulement

Un calendrier articulé autour de trois relèves

Calendrier:

- Lancement le 18 mars
- 3 relèves des dossiers les 15 avril 2021, 17 mai 2021 et 16 juin 2021 à 12h
- ⇒ Clôture le 16 juin

A chaque relève :

- Instruction des dossiers par les services de la CDC en lien avec le comité de sélection
- Passage des dossiers retenus en comité de sélection, environ 3 semaines après la date de relève
- Validation des choix du comité de sélection par le comité de pilotage PIA4

Comité de sélection : noyau composé de la CDC, la DGE, le SGPI et l'ANSSI. Selon la nature du candidat (collectivité locale, établissement de santé ou port), des membres supplémentaires sont susceptibles de compléter le comité.





